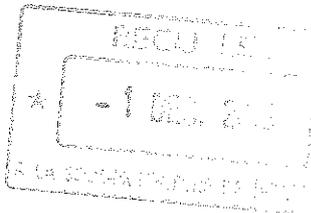


<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 21 Procurations : 4 Absents : 4 Votants : 25 Pour : 19 Contre : 6</p>	<p>L'an deux mille quinze, le vingt-cinq novembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 18 novembre 2015</p>
<p>PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Magali GRANDSIMON, Frédérique LAURENS, Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL, Jennifer DURAND, Jean-Pierre ZANATTA, Line DELHON, Manuel SOLSONA.</p> <p>PROCURATIONS : Alain AUBERT à Geneviève FABRE, Nicole CHAUVET à Yvelise MONTANE, Bruno BENOIST à Michel PASDELOUP, Eva FLORES à Alain PACE.</p> <p>ABSENTS : Philippe STREMLER, Thierry LAZZAROTTO, Corine CORDELIER, Laurent VALLET.</p> <p>Secrétaire de séance : Yvelise MONTANE</p>	
<p align="center">N° 4332</p> <p align="center">OBJET :</p> <p align="center">Autorisation de recruter les agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité</p> 	<p>Monsieur le Maire expose à l'assemblée,</p> <p>Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;</p> <p>Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 3 – 1° et/ou l'article 3 – 2° ;</p> <p>Vu l'avis du CT en date du 4 novembre 2015 ;</p> <p>Considérant que les besoins du service peuvent justifier du recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité <i>et/ou</i> faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, (pour un accroissement temporaire d'activité : contrat d'une durée maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois) (pour un accroissement saisonnier d'activité : contrat d'une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois),</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à accroissement temporaire d'activité et/ou faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité sur les grades suivants : <ul style="list-style-type: none"> - 1 Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe à TNC : 11 h - 5 Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe à TNC : 13 h - 1 Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe à TNC : 14 h - 2 Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe à TNC : 15 h - 1 Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe à TNC : 16 h - 1 Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe à TNC : 17h30 - 1 Adjoint Technique de 2^{ème} classe à TNC : 20 h - 1 Adjoint Technique de 2^{ème} classe à TNC : 16 h

	<ul style="list-style-type: none"> • Dit que la rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence. • Inscrit les crédits budgétaires nécessaires • Précise que la présente abroge et remplace la délibération n° 4314 du 14 juin 2015 à compter du 1^{er} janvier 2016. <p>Monsieur le Maire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : - 1 DEC. 2015</p> <p>Affiché le : - 2 DEC. 2015</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 27 novembre 2015.</p> <p style="text-align: right;">Le Maire, Alain PACE</p> 

